



vps.epas

Journée salaire et assurances sociales 2022

Nouveautés et changements dans
les assurances sociales et
actualités de la pratique des salaires

Mardi 11 janvier 2022
Lausanne

NOUVEAU!
Peut également être réservé
en tant que
Live Web Conference

Informier, perfectionner, réseauter.

vps.epas.ch

Informations
et inscription sur
vps.epas.ch

La manifestation vous informe sur les récents développements du droit relatif aux assurances sociales et sur les nouveautés auxquelles l'employeur et les employés doivent être attentifs. Des analyses, des commentaires et les conseils pratiques d'experts en matière de salaire et d'assurances sociales vous seront dispensés, de même que l'on vous présentera les nouveautés en matière de jurisprudence. Les participants profiteront d'exposés clairs, compétents et axés sur la pratique.

Cette manifestation s'adresse en premier lieu aux spécialistes salaires ou RH, aux fiduciaires et aux experts en matière d'assurances sociales qui doivent connaître les plus récents développements en matière d'assurances sociales et de prévoyance professionnelle et les mettre en œuvre dans le cadre de l'administration des salaires et du personnel.

Contenu et intervenants

Actualité en matière d'assurances sociales: aspects pratiques

- Nouveautés 2022
- Rappel des changements du 1^{er} juillet 2021
- Révision de l'assurance-invalidité
- Mise en pratique

François Wagner, spécialiste en assurances sociales

La perte de gain maladie: aspects choisis

- Obligations de l'employeur en cas de maladie ou accident d'un employé (art. 324a et 324b CO)
- Régime dérogatoire: assurance perte de gain maladie LCA/LAMal
- Droit aux prestations après la fin du contrat de travail
- Transition vers d'autres prestations d'assurances sociales

Emilie Conti Morel, avocate spécialiste FSA responsabilité civile et droit des assurances

La numérisation et les assurances sociales: comment s'y retrouver?

- Numériser les documents concernant les assurances sociales
- Les devoirs de l'employeur
- Le respect des exigences légales et la protection des données personnelles

David Raedler, docteur en droit, avocat

Gestion des salaires et assurances sociales: mise en pratique de divers aspects juridiques

- LPP: libération des primes en cas d'incapacité de longue durée
- APG: congé pour parents d'un enfant gravement malade

- LAA: salaire supérieur à Fr. 148 200.– et obligation de l'employeur de payer 80% sur le montant excédentaire

Fabrice Cellammare, spécialiste en assurances sociales, salaires et RH

François Wagner

Vacances, congés et assurances sociales

- Vacances et libération de l'obligation de travailler
- Vacances et maladie
- Congés rémunérés par l'employeur
- Congés indemnisés par la LAPG
- Congés sans solde, en particulier le congé sabbatique

Christine Sattiva Spring, docteur en droit, avocate spécialiste FSA droit du travail

Maintien du niveau de la prévoyance professionnelle pour les travailleurs licenciés qui ont atteint l'âge de 58 ans (art. 47a LPP)

- Teneur de l'art. 47a LPP
- Possibilité du maintien sur une base volontaire
- Age minimum de 58, voire 55 ans révolus/ Licenciement
- Affiliation externe auprès de l'institution de prévoyance
- Possibilité de rachats, de remboursements de retrait anticipé EPL et de l'obtention d'une rente
- Cotisations à charge de la personne assurée
- Situation du passage dans une autre institution de prévoyance
- Fin de l'assurance

Corinne Monnard Séchaud, avocate spécialiste FSA responsabilité civile et droit des assurances

Lieu

Mövenpick Hotel Lausanne, Avenue de Rhodanie 4, 1007 Lausanne
Live Web Conference à la plateforme de formation vps.epas

Heure

09h00 – 17h30

Coûts

Fr. 590.– par participant

Prix spéciaux

Pour abonnés aux «Prévoyance Professionnelle Suisse», «Penso» ou une newsletter papier WEKA: Fr. 540.– par participante

En cas d'inscriptions multiples facturables à une même adresse: tarif complet pour la première personne, 10% de rabais à partir de la deuxième personne

Réduction: Fr. 100.– pour la participation à la Live Web Conference

Ces prix comprennent la documentation digitale et le certificat de formation, pour les participants à la manifestation avec les rafraîchissements pendant les pauses et le repas de midi

CGV: vps.epas.ch

Inscription sur vps.epas.ch

Covid-19: Les mesures valides actuellement prescrites s'appliquent

Renseignements

Simone Ochsenbein, +41 (0)41 317 07 23, so@vps.epas.ch

Editions EPAS Prévoyance Professionnelle et Assurances Sociales SA, case postale 4242, 6002 Lucerne, vps.epas.ch

Co-organisateur



Supporter



klIngler

Compensation & Performance Experts

Partenaire média

